

Journal de l'Œuvre

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

Geste désavoué Refus maintenu

Le gouvernement allemand s'excuse et désavoue le geste de M. von Lersner; il accepte de recevoir la liste des coupables; toutefois, il déclare maintenir le point de vue qu'il a exposé dans sa note du 25 janvier, ce qui équivaut à un refus de livrer les personnes incriminées par l'Entente. En d'autres termes, l'Allemagne nous accorde satisfaction dans la forme, mais confirme son intention de ne point céder sur le fond. Telle est la conclusion que se dégage des communications reçues hier de Berlin.

Le désaveu infligé à M. von Lersner ne saurait nous surprendre; les excuses que M. Mayer est chargé de nous présenter ne comportent à nos yeux aucune signification. Le gouvernement allemand désire par une manifestation publique, impressionner les alliés et solder sa propre opinion publique sur la question de la livraison des coupables. Pen lui importait ensuite de se désolidariser d'avec son agent d'exécution; le procédé est familier aux Allemands. Quand M. von Lersner déclarait que ses compatriotes ne consentaient pas à laisser extraditer les alliés et à livrer leurs noms, il exprimait certainement le sentiment unanime du pays.

La question qui se pose désormais est donc fort simple : qu'allons-nous faire? quels moyens allons-nous employer pour obtenir satisfaction?

Le problème — car c'est un problème beaucoup plus complexe qu'on ne le suppose généralement — le problème est à l'étude; il sera sans doute résolu dans la prochaine réunion que les chefs des gouvernements alliés tiendront à Paris ou plutôt à Londres d'ici une dizaine de jours.

Il est bien évident que nous ne pouvons prétendre aller cueillir chez eux les 800 fonctionnaires et officiers que nous avons incriminés; il y a, toutefois, matière à discussion sur les conditions, sur le choix du lieu dans lesquels ils devront être jugés.

Enfin, il ne convient pas uniquement d'envisager l'exécution d'un des articles du traité; il importe d'obtenir l'application de l'ensemble des conditions auxquelles les Allemands ont souscrit en signant.

La non-exécution de certaines clauses doit entraîner l'aggravation de certaines autres. C'est peut-être là un moyen de combler les lacunes de l'acte de Versailles. Nous y trouverons notre compte.

L. G...

L'ARMÉE DE DEMAIN LE SERVICE D'UN AN

Le PROJET DE LOI DE M. DOUMER
Paris, 6 février. — On vient de distribuer aux membres du Parlement le texte de la proposition de loi sur le recrutement de l'armée, déposée dès la rentrée de janvier par M. Paul Doumer, et signée du général Bourgeois, du général Tardieu, du colonel Stuhl, et de plus de cent de leurs collègues.

Le projet établit, on le sait, le service militaire d'un an.

Voici les principaux articles:

1^o Le premier devoir des citoyens français est d'assurer la défense de la patrie.

2^o Le service et la préparation militaires sont obligatoires pour tous.

3^o Hors le cas d'incapacité physique, le service militaire ne comporte aucune dispense.

4^o La durée du service militaire est de vingt-cinq années; le service est dû par tous les Français, de 20 à 45 ans.

5^o L'armée active se recrute : 1. Par l'appel du contingent annuel; 2. par les engagements volontaires et les rengagements; 3. par les hommes reconnus aptes au service militaire font partie, sauf le cas d'engagement, de l'armée active.

6^o La durée de la première réserve pendant un an; 7^o de la deuxième réserve pendant quinze ans.

8^o La classe annuelle est divisée en trois groupes, sensiblement égaux en nombre, qui seraient incorporés du 1^{er} au 10 novembre, du 1^{er} au 10 février.

9^o Les jeunes gens seraient répartis dans ces trois groupes suivant leurs occupations dans la vie civile et en tenant compte autant que possible de leurs convenances personnelles et professionnelles qu'ils feraient connaître aux conseils de révision.

10^o Des dispositions sont prises pour faciliter l'accès au grade d'officier de réserve, par leur entrée dans des cours spéciaux au bout de six mois de service, des jeunes gens instruits et entraînés, ainsi qu'ils ont été reçus dans les grandes écoles qui auraient obtenu des notes militaires satisfaisantes.

11^o Des dispositions sont prises pour faciliter l'accès au grade d'officier de réserve, par leur entrée dans des cours spéciaux au bout de six mois de service, des jeunes gens instruits et entraînés, ainsi qu'ils ont été reçus dans les grandes écoles qui auraient obtenu des notes militaires satisfaisantes.

12^o Les dispositions sont prises pour faciliter l'accès au grade d'officier de réserve, par leur entrée dans des cours spéciaux au bout de six mois de service, des jeunes gens instruits et entraînés, ainsi qu'ils ont été reçus dans les grandes écoles qui auraient obtenu des notes militaires satisfaisantes.

La Politique extérieure de la France

M. Maurice BARRÈS et l'application du Traité de Versailles
**M. MILLERAND RÉPOND
AUX INTERPELLATEURS**
Le Ministère continue la politique étrangère de M. Clemenceau. Les relations avec le Vatican. — Les Alliés et la Russie des Soviets. — Exécution intégrale du Traité de Versailles : « Nous entendons ne rien réclamer à l'Allemagne qui ne nous soit strictement dû, mais tout ce qu'elle doit, nous l'exigerons. »

PAR 513 VOIX CONTRE 58, LA CHAMBRE APPROUVE LES DÉCLARATIONS DE M. MILLERAND

Paris, 6 février. — L'annonce pour cet après-midi du discours de M. Millerand, en réponse aux interpellations sur la politique étrangère, a amené au Palais-Bourbon, l'affluance des grands jours.

M. Lefebvre du Prey, vice-président, ouvre la séance à 3 h. 15 devant 300 députés environ.

Les interpellations sur la politique étrangère sont lues à 3 h. 30.

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Puis la Chambre aborde la suite de la discussion des interpellations sur la politique étrangère.

M. Maurice Barrès et le Traité de Versailles

M. Maurice Barrès a la parole pour développer son interpellation sur la façon dont le gouvernement compte appliquer le traité de Versailles. Il entre de suite dans les termes de son sujet en rappelant le désarmement moral et matériel de l'Allemagne, pour assurer la stricte exécution du traité de Versailles et de tous les autres traités que les Alliés auront à signer avec les autres peuples associés de l'Allemagne.

La Chambre s'occupe avec la plus vive attention de l'exposé de M. Maurice Barrès.

M. Maurice Barrès. — Nous voudrions être renseignés sur l'état de l'Allemagne. Pourquoi les social-démocrates laissent-ils se constituer le

la France et du monde : il faut faire comprendre à l'Allemagne ou plutôt aux Allemands, qu'il y a moyen, du moment qu'elle renonce à l'empire colonial de son empire en France, de lui sympathies quelle a eues, en France, auprès de nos alliés les plus illustres. (Applaudissements sur tous les bancs.)

IMPORTANTES DÉCLARATIONS DE M. MILLERAND

M. Millerand monte à la tribune. Il est écouté dans le plus grand silence. Sa voix résonne dans la vaste salle.

CONTINUÉ DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Il commence par assurer que le nouveau cabinet n'a rien rompu en rien la continuité de la politique étrangère de la France, qui lui a permis de maintenir de telles alliances et amitiés qu'elle a finalement gagnés la guerre.

Plus particulièrement, le cabinet actuel poursuivra la politique du cabinet Clemenceau. La France continuera ses alliances, mais qui dit « alliances » dit « transaction ».

Le cabinet actuel n'a qu'une préoccupation : l'intérêt national.

LES RELATIONS AVEC LE VATICAN

M. Soulier a soulevé en termes élevés, un problème sur lequel je me suis déjà publiquement prononcé, et de son comité pour sa sortie italienne et commander de reprendre les relations interrompues avec le Vatican, ce jour-là, nous inspirant uniquement de l'intérêt français, c'est publiquement, comme il sied à la dignité de la République, que nous saurons le Parlement qui se prononcera. (Applaudissements à droite, à gauche et sur divers bancs.)

L'ADRIATIQUE

M. Millerand déclare à propos de l'Adriatique que la France ne s'inspire que du seul de la paix et de son comité pour sa sortie italienne et commander de reprendre les relations interrompues avec le Vatican, ce jour-là, nous inspirant uniquement de l'intérêt français, c'est publiquement, comme il sied à la dignité de la République, que nous saurons le Parlement qui se prononcera. (Applaudissements à droite, à gauche et sur divers bancs.)

DANS LES BALKANS

Le Président du Conseil a affirmé le caractère de la politique étrangère de la France, qui lui a permis de maintenir de telles alliances et amitiés qu'elle a finalement gagnés la guerre.

Plus particulièrement, le cabinet actuel poursuivra la politique du cabinet Clemenceau. La France continuera ses alliances, mais qui dit « alliances » dit « transaction ».

Le cabinet actuel n'a qu'une préoccupation : l'intérêt national.

LA TURQUIE

Parlant de la paix avec la Turquie, M. Millerand déclare que la France a parlé hier avec trop de dédain de nos intérêts.

La France a toujours été libérale, depuis de nombreux siècles, le soldat de l'Éléphant, de la foi, comme on l'appelle, et le soldat de la justice. La France n'abandonnera rien de son glorieux passé.

C'est de ces luttes pour l'idéal qu'est faite la grandeur de la France, c'est pourquoi elle a été informé par Londres que les députés turcs pour les négociations de paix seront convoqués lors de la nouvelle session de la Conférence de la Paix qui se tiendra à Paris.

C'est à Paris que seront échangées les signatures pour ratification du traité.

M. Millerand promet à la Chambre que son gouvernement ne pratiquera pas la diplomatie secrète, mais cela ne veut pas dire que les conversations qui précèdent les décisions, se feront sur la place publique.

M. Barthou. — Nous avons confiance dans le président du Conseil, pour qu'il ne nous mette pas en présence des faits accomplis. (Applaudissements.)

EN SYRIE

M. Millerand définit la politique française en Syrie.

C'est calomnier la France que de lui prêter une politique de conquête. Nous voulons absolument apporter en Syrie une bonne administration et la justice.

M. Millerand, scandant chacun de ses mots, continue.

M. Millerand. — Un entendant, hier, prêter au gouvernement français des intentions qu'il n'a pas, j'entends comme un écho des calomnies lancées par le gouvernement allemand contre l'œuvre de la France, au Maroc.

Les socialistes entrent dans une colère violente et vont jusqu'à réclamer des excuses. (Applaudissements sur tous les bancs.) J'ai dans l'intention de prévenir l'Allemagne qu'en face de l'inexécution flagrante d'une de ses obligations pour nous les plus importantes, je considère que les délais prévus pour l'exécution sont suspendus et ne courent pas. (Applaudissements sur tous les bancs.)

Le Président du Conseil lit l'annexe du traité

relative à la livraison du charbon pour établir que les puissances alliées ont le droit, en cas de méconnaissance volontaire de ces engagements, de prendre des actes de prohibition ou de représailles économiques et financières et tous autres mesures jugées utiles, sans que l'Allemagne ait le droit de les considérer comme des mesures d'hostilité. Les alliés se réservent de recourir à des mesures de coercition militaire et autres. (Applaudissements sur tous les bancs, sauf à l'extrême-gauche.)

M. Millerand. — J'entends donc, le moment venu, me servir de toutes les mesures qui me sont offertes par le traité et je déclare, au haut de cette tribune, sans aucun ménagement et simplement pour que la question soit bien claire et bien comprise, que nous entendons au rien réclamer à l'Allemagne qui ne nous soit strictement dû, mais tout ce qu'elle doit, nous l'exigerons. (Applaudissements sur tous les bancs.)

Pour l'obtenir nous aurons recours aux mesures de tout genre prévues au traité. (Applaudissements.)

L'INCIDENT DU DÉPART DE VON LERSNER

M. Millerand s'explique très brièvement sur l'incident du départ de M. von Lersner. Il rappelle que l'Allemagne a accepté et signé les articles 228 à 230 du traité de Versailles, qui ont permis qu'on commise des crimes contre l'humanité et contre les lois de la guerre et que le chef de la délégation allemande lui a renvoyé la lettre contenant la liste des coupables.

M. Millerand. — Une communication de notre chargé d'affaires à Berlin me fait savoir que le ministre des Affaires étrangères Müller a exprimé des regrets sur l'acte de M. von Lersner et annonce une enquête disciplinaire contre lui. L'incident est donc exclusivement personnel.

La Conférence des Ambassadeurs réunie, ce soir même, examinera d'ailleurs les résolutions à prendre. Notre conduite, dans cette affaire, comme dans toutes les autres, sera dominée, par les principes que je viens de rappeler à la Chambre. (Applaudissements sur tous les bancs, sauf une partie de l'extrême-gauche.)

J'en aurais fini si je n'avais à remercier M. Maurice Barrès d'avoir, dans un beau langage, exposé les motifs par lesquels il estime qu'on ne doit pas laisser passer un tel acte de désobéissance à l'Allemagne nous devons en poursuivre un autre plus important encore, le désarmement moral. Lui seul assure que le Gouvernement est résolu à lui prêter, ainsi qu'il le veut, tout son appui. M. Millerand réagisse sa place, applaudi longuement par la presque unanimité de la Chambre. La séance est suspendue.

M. DE GAILLARD-BANCEL

A la reprise de la séance, M. de Gaillard-Bancel monte à la tribune et se désole de l'absence de M. Millerand, qui se trouve dans un grand état de souffrance. Il expose les détails sur les agissements bolchevistes. Il est convaincu que l'Allemagne est d'accord avec les bolchevistes pour refuser le charbon et faire obstacle à tout ce qui favorise la révolution.

La clôture est votée à mains levées.

LES ORDRES DU JOUR

Le Président donne lecture de deux ordres du jour : le premier, de MM. Renard, Daniel-Vincent, Mourier, Chautemps, Buisson et Denis; il est ainsi conçu :

La Chambre, prenant acte des déclarations du Gouvernement, confiante en lui pour pratiquer, en accord avec les Gouvernements des pays alliés et associés, une politique extérieure tendant au rétablissement de la paix et à la satisfaction de nos intérêts matériels et moraux, repoussant toute odieuse, passe à l'ordre du jour.

Le deuxième, de MM. Marcel Cachin, Ernest Lafont, est ainsi conçu :

La Chambre, invitée par le Gouvernement à lever les obstacles qui empêchent le développement de la République, à renoncer à toute intervention directe ou indirecte dans les affaires intérieures de la Russie, et à reprendre, avec les États-Unis, les relations économiques avec ce pays, passe à l'ordre du jour.

M. Ernest Lafont monte à la tribune pour commenter son ordre du jour. Il déclare : Le Président du Conseil a affirmé le caractère de notre politique étrangère; c'est précisément ce que je déplorais. Nous n'avons cessé de dénoncer nos erreurs sur Kolchak et Denikine; vous n'avez pas voulu nous entendre.

M. Lafont réclame du Président du Conseil quelques éclaircissements supplémentaires sur la reprise des relations avec la Russie. Il estime que les déclarations de M. Millerand ne concourent pas avec celles qui ont été faites à la Commission des Affaires extérieures.

M. Barthou déclare qu'il n'y a pas eu de divergence de fond, ni de détail, entre les déclarations du Président du Conseil à la Commission et celles que la Chambre vient d'entendre.

M. Ernest Lafont insiste pour avoir un supplément d'explications sur la façon dont la France reprendra les relations économiques avec la Russie.

M. Léon Daudet. — Allen-vois-en Russie, nous la paix.

M. Ernest Lafont essaye de poursuivre son discours, mais les bruits des conversations courent sa voix. M. Léon Daudet continuant à échanger des plaisanteries avec les socialistes, le Président lui dit : La Chambre a la préférence de travailler sereinement.

Le Président met alors aux voix l'ordre du jour de M. Renard et de ses collègues, accepté par le Gouvernement.

M. Gougeon monte à la tribune; il soulève de telles protestations qu'il insiste pas.

VOTE DE L'ORDRE DU JOUR DE CONFIANCE

L'ordre du jour Renard est adopté par 513 voix contre 58.

Le Président annonce que les interpellations de MM. Bureau, Siegfried et Ancel seront lues, d'accord avec les interpellateurs et le ministre, au 20 février.

La séance est levée à 18 heures 50. — Séance, mardi.

LES QUOTIDIENNES LA VOIX DU BON SENS

L'intervention de M. le pasteur Soulier, jeudi, à la Chambre, en faveur de la reprise des relations avec le Vatican, est un fait caractéristique. Le député de Paris, qui est un dignitaire de l'Église protestante, a parlé en patriote et en homme de bon sens. Il n'a pas eu de mal à trouver dans son ardent désir de voir la France reprendre son rang parmi les grandes nations, les raisons qui exigent le rapprochement désiré.

Le témoignage de M. le pasteur Soulier ne peut être en lui-même qu'un corroboreur avec les déclarations apportées à la tribune et dans la presse par des hommes politiques d'opinions et de croyances différentes, si non opposées.

Il y a dans le monde parlementaire, actuellement, une majorité pour le rétablissement des rapports officiels entre le gouvernement français et le Saint-Siège. Aux yeux de beaucoup de députés et de sénateurs que notre influence extérieure et l'expansion de notre action au dehors préoccupent à juste titre, le problème romain réclame une solution prompt et large. Au Palais-Bourbon et au Luxembourg, on pense généralement que l'entente historique et anti-cléricale ne compte pas et qu'il serait vraiment regrettable que les sophismes, même présentés en bon langage, d'un Anatole France, ou la brutalité de plume d'un Cachin, pussent faire hésiter un seul jour nos gouvernants.

Ramener la question, comme le font les adversaires, de courtes, à une misérable querelle anti-religieuse, c'est avoir qu'on ne comprend rien à la politique étrangère ou qu'on place la raison d'être d'une coterie bien au-dessus de l'enlèvement et de la grandeur de la patrie.

Quand on voit des hommes n'appartenant pas à la religion catholique, demander que le gouvernement français reprenne, aujourd'hui, la conversation, c'est à l'évidence l'indication, entre le Vatican et la France, il faut reconnaître que la question s'élève au-dessus des agitations factices des partis et des groupes et que pour la résoudre il suffit au ministre de vouloir.

Que M. Millerand s'engage à étudier le plus vite possible le moyen régulier, franc et digne de traiter avec Rome, et il aura pour l'approuver la grande majorité des Français. Et les applaudissements des patriotes clairvoyants étoufferont facilement les ricaneurs de tous les Homais du Parlement et d'ailleurs.

Maurice Aubert.



M. MAURICE BARRÈS

forces militaires qu'ils semblaient devoir commander ? La volonté de l'Allemagne de se redresser, des que cela lui sera permis, apparaît aussi évidente dans les refus qu'elle oppose à l'exécution du traité de Versailles.

Hier, en lançant à propos de cette mauvaise volonté, or, l'Allemagne a signé le traité, elle a dit : Je demande que mon gouvernement quelle sanction il compte prendre vis-à-vis de l'Allemagne en cas de non-exécution d'une des clauses du traité. (Applaudissements sur presque tous les bancs.)

M. Maurice Barrès met en valeur les forces intellectuelles qui, en Allemagne, peuvent encore être heureusement influencées par nous et pour nous, notamment les syndicats catholiques qui comptent plus de 7 millions d'adhérents.

Il appartient à la France de proposer aux Rhénans une prospérité rhénane qui puisse s'accorder avec la prospérité française. (Applaudissements.)

Tous les ministres et notamment le ministre de l'Instruction publique et du Commerce voudront travailler à ce travail de rapprochement, par exemple en faisant aux rhénans un régime douanier de faveur, en créant des chemins de fer qui les rapprochent de nous, en ouvrant des écoles françaises.

M. Tardieu. — Comme ministre des Régions libérées, j'ai eu l'occasion d'entrer dans cette voie en passant des marchés avec les associations rhénanes pour la fourniture payée de matériaux pour nos régions libérées.

M. Barrès poursuit : Il y va de la sécurité de

INFORMATIONS

LES SOUSCRIPTIONS DU 5^e EMPRUNT
Paris, 6 février. — L'Œuvre publie un décret portant adhésion pour libération sa souscription au 5^e emprunt de la Défense Nationale de dix mille francs en souscriptions individuelles. Les souscripteurs ont été admis à la souscription, et un arrêté fixant le prix de l'alcool provenant des mairies premières autres que la betterave.

LE THÉÂTRE FRANÇAIS DE BORDEAUX
Bordeaux, 6 février. — Un violent incendie s'est déclaré au Théâtre Français de Bordeaux, qui a été le théâtre d'un sinistre en soi-même, car il a entraîné la destruction de plusieurs maisons voisines et a entraîné la destruction de plusieurs maisons voisines et a entraîné la destruction de plusieurs maisons voisines.

LE MARCHEAU FUCH EST ATTENDU À BARCELONE
Barcelona, 6 février. — Les travaux pour honorer le maréchal Foch à son arrivée à Barcelone, les jeux Barcelone, se poursuivent. Une grande fête a eu lieu au théâtre du Liceo en l'honneur des écoles catalanes.

LE SUCCESSION DE LORD GRBY
A WASHINGTON
On a mande de Londres, le Chicago Tribune le 5 février : « Dans quelques jours, le cabinet discutera la nomination du successeur de lord Grey, comme représentant de la Grande-Bretagne à Washington. » On a cité à plusieurs reprises les noms de lord Reali et de sir William Tyrrell.

UN MILLIER D'ÉTRANGERS AFFAIRES
... VOTER PASSE UN AN A BRADFORD
Bradford, 6 février. — La municipalité a décidé d'habiliter durant les vacances d'été un hôtel qui sera affecté à l'usage de l'Europe Centrale.

LES PERTES DE L'ARMÉE ESTONIENNE
Stockholm, 6 février. — Des pertes de l'armée estonienne pendant la guerre s'élevaient à près de 10.000 officiers et soldats, dont plus de 2.000 morts, 1.200 prisonniers et manquants, et 8.000 invalides.

L'incident de chemin de fer de Perrigny

Dijon, 6 février. — Le Juge d'Instruction poursuivait son enquête sur l'incident de Perrigny, a entendu deux nouveaux témoins. Le mécanicien Fortier, dont le train de messageries 8.724 venant de Châlons-sur-Marne, avait dû se garer à Gevrey, pour laisser passer l'express, a déclaré qu'un quart d'heure avant l'arrivée de celui-ci il avait constaté que les signaux placés devant lui indiquaient le voie fermée. Le garde-barrière de Gevrey a fait une déposition analogue. L'enquête continue.

Il reste toujours à identifier le corps de deux hommes et de deux femmes. L'état des ossements est stationnaire. La circulation sur la ligne Dijon-Lyon a été rétablie.

DERNIÈRE HEURE

IMPRESSIONS DE SÉANCE
LE DISCOURS DE M. MILLERAND SUR LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE
Paris, 6 février. — Les interpellations sur la politique étrangère ont procuré, au président du Conseil, l'occasion de prononcer, cet après-midi, à la Chambre, un magistral discours.

M. Millerand a parlé pendant près de deux heures, observant une méthode scrupuleuse pour dresser le plan exact de notre situation extérieure. M. Millerand n'a rien laissé dans l'ombre, et c'est en connaissance de cause, que la Chambre a voté, par 513 voix, contre 58, la confiance au gouvernement.

Le président du Conseil a été particulièrement écouté lorsqu'il a traité les trois questions qui passionnent l'opinion : reprise des relations avec le Vatican, problème russe, exécution du traité de Versailles.

Sur le premier point, le chef du gouvernement a montré qu'il n'avait aucun parti-pris. M. Millerand a été catégorique au sujet de la Russie, séparant le peuple russe du gouvernement des soviets, s'expliquant enfin sur la politique que la France observera, d'accord avec ses alliés, pour obtenir de l'Allemagne la stricte exécution de toutes les clauses d'une importance de premier ordre. La Chambre a compris qu'après des déclarations aussi complètes, il n'y avait plus qu'à aller au vote et a prononcé la clôture de la discussion.

LES VOTES DES DÉPUTÉS DU NORD DANS LE SCRUTIN SUR L'ORDRE DU JOUR
Paris, 6 février. — Scrutin sur l'ordre du jour de M. Renard, exprimant la confiance : Votants, 570; majorité absolue, 286; pour l'adoption, 500; contre, 70.

Ont voté contre : MM. Delory, Gogiaux, Goussier, Lagas, François Ledère, Costeaux, Eschaffar, Lebas, Plet et Saint-Venant.

Non de Choisy. — Votèrent contre : MM. Bayat,

Bernard, Cadot, Evrard, Ferrand, Massé, M. Lefebvre du Prey s'abstint. Tous les autres votèrent pour.

Une réception à Paris en l'honneur des recteurs de France

Paris, 6 février. — Une réception organisée en l'honneur des recteurs de France, a eu lieu, cet après-midi, à l'Office national des Universités, sous la présidence de M. Paul Deschanel.

M. Honorat, ministre de l'Instruction publique, assistait à la réunion, ainsi que les recteurs de France, les directeurs du ministère de l'Instruction publique et un grand nombre de personnalités du corps enseignant.

La séance a été ouverte par M. Lyon, recteur de l'Académie de Lille, qui a prononcé un discours de bienvenue.

M. Honorat, ministre de l'Instruction publique, dans une courte allocution, a remercié M. Paul Deschanel de l'intérêt qu'il porte à l'Office national des Universités; il a formé des vœux pour le développement de cette œuvre que l'on ne saurait trop encourager.

M. Paul Deschanel a ensuite pris la parole pour féliciter les fondateurs de l'Office et les assurer de son entier concours.

L'HEURE DU COMITANT

La LIVRAISON DES COUPABLES
COMMENTAIRES ALLEMANDS
Bâle, 6 février. — On mande de Berlin : Parlant des mesures dont il a été question dans la presse des pays alliés au cas où l'Allemagne ne tiendrait pas ses engagements, les « Vorwärts » écrit notamment :

Les représentants qu'on en vue mais qui ne sont pas encore décidés, profondément sans doute, en cas de réalisation, l'effondrement politique et économique complet de l'Allemagne, mais cela ne pourrait rien changer au fait. Il n'y a pas, en Allemagne, un gouvernement en état de satisfaire à la demande de l'Entente.

L'EXTRADITION DE GUILLAUME

L'attitude de la seconde Chambre en Hollande
La Haye, 6 février. — La seconde Chambre a approuvé une résolution exprimant sa satisfaction de ce que le gouvernement a répondu, par un refus, à la demande d'extradition de Guillaume II.

Londres, 6 février. — Le Westminister Gazette, organe libéral, écrit que, si comme le bruit court, la Suisse est disposée à constituer un tribunal pour juger l'ex-empereur, ce moyen permettrait de sortir de l'impasse ac-

LES GRÈVES

1.300 métallurgistes cessent le travail à Amiens
Amiens, 6 février. — 1.300 ouvriers métallurgistes viennent de se mettre en grève; ils réclament une augmentation de salaire de 4 francs par jour.

L'EMPIRE DES AIRS

LE RAID DU COMMANDANT VUILLEMIN
Alger, 6 février. — Le commandant Vuillemin et le lieutenant Deguignes ont quitté

Alger aujourd'hui, pour effectuer la première étape du raid Alger-Tambouctou.

Le général Nivelle est parti dans la soirée pour Paris.

Le budget de 1920 en Belgique

Un déficit de cinq milliards
Bruxelles, 6 février. — Le ministre des finances vient de déposer, à la Chambre, le projet de budget pour 1920. Les dépenses s'élèvent à 8.066.410.730 francs et les recettes se montent à 3.331.561.550 francs, soit un excédent de dépenses de 5 milliards 234.849.171 francs.

Dernières Nouvelles Sportives

LES CONGRÈS INTERNATIONAUX DE BOXE.
Paris, 6 février. — Ce matin s'est ouverte la seconde séance du Congrès international de boxe consacré exclusivement à l'amateurisme.

Le Congrès a commencé à la Grande-Bretagne, aux États-Unis et à la France, 3 vols, et sera poursuivi, à Paris, par la représentation des pays à la Fédération internationale.

Une sous-commission est nommée pour l'annulation des statuts et règlements du Congrès déjà existants sous le titre de champion du monde mondial, les vainqueurs des Olympiades de 1908 qui ont conservé leur titre jusqu'aux prochaines olympiades d'Anvers.